

	1 ^{ÈRE} ANNÉE D'ADHÉSION	ANNÉE SUIVANTE	PARTENAIRE MEMBRE ASSOCIÉ
De 1 à 3 salariés	300 €	300 €	240 €
De 4 à 9 salariés	450 €	450 €	400 €
De 10 à 24 salariés	790 €	635 €	505 €
De 25 à 49 salariés	1 180 €	950 €	760 €
De 50 à 99 salariés	1 575 €	1 265 €	1 015 €
De 100 à 249 salariés	2 370 €	1 900 €	1 520 €
De 250 à 499 salariés	3 160 €	2 535 €	2 030 €
De 500 à 999 salariés	6 340 €	5 070 €	4 060 €
De 1000 à 1999 salariés	9 475 €	7 600 €	6 085 €
De 2000 à 4999 salariés	12 675 €	10 140 €	8 110 €
De 5000 à 9999 salariés	19 010 €	15 205 €	12 165 €
> à 10 000 salariés	25 350 €	20 280 €	16 220 €
Etablissements de recherche & formation publics et parapublics (y.c EESPIG), structures publiques et structures financières	3 170 €	2 535 €	NA

MODALITÉS D'APPLICATION DU BARÈME DES COTISATIONS 2026

Prise en compte pour l'entité adhérente de l'effectif total France

Pour les adhérents dont l'effectif français représente moins de 5% de l'effectif total Monde : prise en compte de l'effectif total monde

Prise en compte de l'effectif total France pour les établissements de recherche & formation privés

Réduction de cotisation pour une entité adhérente contribuant à l'animation du pôle par leur convention de détachement des ingénieurs, réduction de 1 000 € HT par tranche de 50 000 € HT de valorisation des apports nets.

STATUT DE MEMBRES ASSOCIÉS (ARTICLE 7.3)

- Peut devenir membre associé toute personne morale privée ou publique dont les activités peuvent être utiles aux membres de l'Association et dont la candidature aura été validée par le Conseil d'Administration.
- Les membres associés doivent s'acquitter de la cotisation votée par l'assemblée générale
- Les membres associés n'ont pas de droit de vote aux assemblées générales et ne siègent pas au Conseil d'Administration.
- Les membres associés ont accès aux réseaux, aux newsletters, aux services payants et aux événements organisés par le pôle.